



Monsieur Anthony GARÉNAUX-GLINKOWSKI
Maire de Harnes

À Harnes, le 18 septembre 2026

Objet : Appel à candidatures dans le cadre du marché de Noël

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'organisation du marché de Noël 2026, qui se déroulera du 11 au 13 décembre 2026 sur la place des Charmes, la commune de Harnes met à disposition plusieurs chalets sur le domaine public.

A cette occasion, la commune de Harnes souhaite mettre à l'honneur les commerçants en leur proposant de tenir plusieurs stands commerçants :

- Environ **40 commerçants, artisans ou associations**, d'une superficie d'au moins 6 m² ;

Ces lieux constituant des dépendances du domaine public, et afin de se conformer à la législation en vigueur (l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui oblige, à partir du 1^{er} juillet 2017, à mettre en concurrence toutes les autorisations d'occupation du domaine public), un dossier de candidature a été mis en place pour ces espaces d'exposition. Vous le trouverez en pièce jointe à ce courrier.

Le dossier sera évalué selon les critères suivants :

- 50% pour la capacité à proposer des produits conçus artisanalement ;
- 30% pour l'assiduité des commerçants (en fonction de la disponibilité sur les 3 jours) ;
- 20% pour la décoration de l'emplacement.

Dans ce dossier de candidature, il vous est demandé de renseigner les produits que vous souhaitez commercialiser, mais vous avez également la possibilité de faire des propositions d'articles qui seront appréciés par la commission de sélection.

Votre candidature sera étudiée à partir de :

1. l'argumentaire développé dans ce dossier de candidature ;
2. des compléments d'information fournis dans votre lettre d'accompagnement ;
3. de photographies significatives présentant vos articles en illustrant votre outil de vente.



Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet d'une autorisation individuelle, ou d'un courrier de refus le cas échéant. Les places vacantes seront librement attribuées par les organisateurs. **Attention, les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.**

Dossier complet à retourner avant **le vendredi 30 octobre 2026 à 17h**, délai de rigueur, à l'attention de :

Monsieur le Maire de Harnes
Anthony GARÉNAUX-GLINKOWSKI
Mise en concurrence du domaine public
Mairie de Harnes – 35 rue des Fusillés
62440 – HARNES

Ou par mail à : inscriptions-festivites@ville-harnes.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Anthony GARÉNAUX-GLINKOWSKI

Maire de Harnes